

## Des avancées pour le financement des PMG

 Du Le Journal du Medecin du 02/02/2023 ([/s/r/c/67227](https://www.lejournaldumedecin.com/s/r/c/67227)). 01/02/23 à 21:00 Mise à jour le 02/02/23 à 10:44

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/laurent-Zanella-zanella-108.html](https://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/laurent-Zanella-zanella-108.html)).

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/laurent-zanella-108.html](https://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/laurent-zanella-108.html)) Rédacteur en chef

**De nombreuses mesures ont été prises ce lundi pour aider les PMG à faire face à leurs dépenses qui ont explosé suite à l'inflation galopante de 2022.**



Le grand problème de la mise en place des coopérations fonctionnelles, c'est l'opérationnalité du 1733 sur tout le territoire.  
© belga

La semaine dernière, l'Absym est montée au créneau pour demander davantage de soutien aux PMG. Le GBO, de son côté, s'est gaussé: "*Nous nous réjouissons de voir enfin l'Absym rejoindre le combat que nous menons depuis des années pour revaloriser le financement des PMG.*" Le syndicat y voit sans doute des velléités politiques de l'Absym à l'approche des futures élections syndicales de juin prochain. Mais de ce débat syndicaliste a découlé une prise de conscience de la part de l'administration et du cabinet de Franck Vandebroucke.

### Financement des PMG

La première salve de mesures prises en médico-mut ce lundi concerne le financement des PMG. L'inflation de 10,35% sur l'année 2022 demande que de nombreux dossiers soient revus. L'Inami doit analyser ces dossiers qui exigent une augmentation budgétaire pour les salaires, les loyers et l'énergie essentiellement. Pour les dossiers qui demandent un montant supérieur à l'allocation

maximale, il est envisagé d'octroyer une augmentation proportionnelle à leurs coûts réels. Un financement qui se fera grâce à un prélèvement sur le budget 2022. Étonnant puisque ce budget a déjà été approuvé par le Conseil général de l'Inami. Mais entre ce budget et les calculs de l'Inami sur le budget réel de 2022, il semblerait qu'il y ait une marge disponible. C'est avec cette marge que l'Inami va financer cette mesure.



**Il y a eu un sursaut. L'administration s'est rendu compte qu'il y avait un gros problème au niveau des postes de garde", réagit Jean-Noël Godin.**

Pour 2023, l'Inami va également recalculer une augmentation de 2% pour couvrir le dépassement de l'indice pivot de novembre 2022 et déjà prévoir le dépassement de l'indice en avril 2023. Cette indexation sera octroyée aux différents PMG pour les rubriques salaires, loyers et charges et sera financée par le budget d'un million d'euros qui a été ajouté en médico-mut à l'indexation de 7,11%<sup>[1]</sup>.

Dernier élément important concernant le financement: l'Inami se rend compte que le financement actuel ne correspond plus au modèle approuvé en médico-mut en 2015. L'Inami promet qu'il va analyser quels montants pourront être ajustés et de quelles manières.

### **Les coopérations fonctionnelles**

Une note de principe a été présentée en médico-mut sur les coopérations fonctionnelles. Sans pouvoir être exhaustif - faute d'avoir la note à disposition avant d'écrire ces lignes-, quelques détails de la présentation ont filtré. D'abord, l'Inami insiste: les coopérations fonctionnelles n'ont pas un but d'épargne. Il ne s'agit pas d'économie d'argent. Ensuite, tous les PMG individuels continueraient à exister. Enfin, le financement des coopérations fonctionnelles serait assez souple, notamment concernant le financement du personnel sous le barème IFIC.

Le texte de l'arrêté royal, qui est en cours de préparation sur base des travaux de la plateforme d'accompagnement de la garde, devrait être discuté en médico-mut avant le 30 juin 2023. La mise en oeuvre des coopérations fonctionnelles dépendra de l'opérationnalité du 1733 sur tout le territoire (lire encadré). *"C'est pourquoi l'Inami ne prévoit pas les coopérations fonctionnelles avant juin 2024", précise Jean-Noël Godin, directeur du GBO présent à la médico-mut. "Pour des raisons administratives - ne pas couper les exercices comptables - il est même envisagé qu'elles entrent en vigueur au 1er janvier 2025. C'est une très bonne nouvelle."*



© Th. Strickaert

*L'Absym a déposé une requête en annulation devant le Conseil d'État. Cette requête ne sera jugée qu'en avril 2023 au plus tôt. "Le recours en annulation de l'Absym porte uniquement sur l'arrêté d'agrément", note Jean-Noël Godin. "De notre côté, nous avons demandé à plusieurs reprises de modifier cet arrêté. Il est trop rigide. Nous plaidons pour une adaptation de cet arrêté. Mais on constate un manque d'enthousiasme tant du côté du cabinet ministériel que de l'administration. Je pense que cela ne devrait pas constituer un problème politique pour le ministre Vandembroucke puisque l'arrêté publié a été écrit par sa prédécesseure. Concernant le recours de l'Absym, dans tous les cas, le ministre pourra facilement republier un autre arrêté amendé de telle manière qu'il réponde à toutes les objections du Conseil d'État."*

## **Double accueil dans les PMG**

Dernier point abordé en médico-mut: une proposition de mesure pour faire face à l'affluence importante de patients dans les PMG. Le financement de double accueil pour les PMG existe déjà dans certains PMG. "Cela veut dire que le personnel est doublé, les investissements augmentés. Des PMG seront contactés pour entrer des projets à l'Inami, soit sur 16 semaines par an, soit sur 32 semaines par an", détaille le directeur du GBO. Le budget prévu pour cette mesure est de 330.000 euros. Ce budget sera pris dans la marge du budget 2023 des soins de santé, soit dans l'écart qui existe entre les estimations souvent trop importantes et les dépenses réellement effectuées. "L'Inami a promis que cela ne se ferait pas au détriment des honoraires médicaux des médecins spécialistes et généralistes."

Des propositions concrètes pour chacun des PMG sont attendues pour la prochaine médico-mut le 13 février prochain. Ce point sera en priorité à l'ordre du jour.

[1] le budget définitif des PMG en 2023 est de 40,182 millions d'euros. Ce montant était initialement indexé de 8,14%. Mais lors de la médico-mut de décembre 2022, c'est une indexation de 7,11% qui a été retenue, avec un million d'euros ajouté au budget.



([https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?](https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken)

[utm\\_source=website&utm\\_medium=blueconic&utm\\_campaign=jm\\_voorjaar2023&utm\\_content=geschenken](https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken))

[//www.lejournaldumedecin.com/actualite/](https://www.lejournaldumedecin.com/actualites-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767.html)  
[es-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-](https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/les-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767.html)  
[urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767](https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/les-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767.html)

” Désengorger les services d'urgences par un tri entre les soins urgents et non urgents  
([//www.lejournaldumedecin.com/actualite/desengorger-les-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-soins-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767.html](https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/desengorger-les-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-soins-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767.html))

- Dr David Simon